

Le conseil municipal, convoqué le 06 octobre 2014, s'est réuni en séance ordinaire en date du **10 octobre 2014 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

1) Programme des travaux ONF 2015

L'unanimité des conseillers approuvent le programme des travaux ONF pour l'année 2015 tels que présentés.

2) Bureau de l'Association Foncière

Monsieur le Maire propose aux conseillers de nommer un nouveau membre suppléant de l'Association Foncière. En effet, lui-même étant membre suppléant, il devient membre de droit ; Messieurs Antoine REICHLIN et Michel SCHOBBER ayant perdu leur qualité de Maire et d' élu, ils ne peuvent plus y siéger. Monsieur Benoit REICHLIN, suppléant, devient alors titulaire. Il n'y a donc plus de membre suppléant.

Après délibération, avec une abstention et 13 voix pour, Madame Céline STEVANOVIC est désignée comme membre suppléante.

L'Association Foncière se réunira le 4 novembre prochain afin d'élire le nouveau bureau.

3) Virement de crédits.

Le Maire informe les conseillers que lors de l'élaboration du budget primitif 2014, un crédit a été affecté au compte 2128 – opération 11 pour l'installation d'un columbarium dans le nouveau cimetière. Il a finalement été mis en place dans l'ancien. Il faut donc procéder à un virement de crédit.

D'autre part, il propose aux membres du conseil d'acheter un nouveau vidéo projecteur ainsi qu'un écran, qui seront fixés de manière définitive dans la salle de conseil. Il présente un premier devis.

Après délibération, l'unanimité des conseillers vote la décision modificative suivante :

DM n°3 :

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
2128 – op 11	- 8 300.-€	
2128	+ 8 300.-€	
2128	- 3 100.-€	
2183	+ 3 100.-€	
TOTAL	0.-€	0.-€

4) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - exercice 2013

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Maire présente aux conseillers le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – 2013.

Après délibération, il est approuvé par l'unanimité des conseillers présents.

5) Approbation du rapport annuel d'activité – exercice 2013 de la Communauté de Communes d'Altkirch

En application de l'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport annuel d'activités – exercice 2013 de la Communautés de communes d'ALTKIRCH.

Après délibération, il est approuvé par l'unanimité des conseillers présents.

6) Exonération facultative de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable et locaux à usage artisanal et commercial.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 pour 2014 précise dans son article 90 les modifications apportées à l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme. Ainsi la commune a la possibilité d'exonérer de manière facultative de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable et les locaux à usage artisanal et commercial.

La délibération doit être prise avant le 30 novembre 2014 pour une application au 1^{er} janvier 2015 et les éventuelles exonérations ne concerneront donc que les autorisations délivrées après cette date.

Il informe les membres du conseil que la valeur forfaitaire en vigueur en 2014 est de 712.-€ le m², un taux de 5% est applicable à ASPACH.

Après délibération, les conseillers décident d'approfondir ce dossier de remettre ce point lors d'un prochain conseil municipal.

7) Compte-rendu des commissions communales

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY informe les conseillers qu'une commande groupée d'arbres fruitiers sera organisée par la commission.

La remise des distinctions « commune nature » aura lieu le 22 octobre prochain. Un journaliste a pris rendez-vous fin octobre afin de publier un article sur l'engagement de la commune.

Le compost pour l'aménagement de la prairie fleurie vers l'école a été livré gracieusement par la société SUNDGAU COMPOST.

Une étude relative aux alternatives du salage est en cours par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La commission se réunira le 23 octobre prochain.

Commission de l'information : le 2e Tout Aspach a été distribué la semaine dernière. Certaines remarques ayant été émises, la commission se réunira ultérieurement.

Commission social, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY informe les conseillers qu'une feuille va être distribuée prochainement aux aspachois. Il leur sera proposé de mettre en relation des personnes partageant une même passion, sans pour autant faire partie d'une association.

Commission sécurité : Fabien SCHOENIG fait savoir aux membres du conseil municipal que la commission est en train de travailler sur l'implantation des coussins berlinois dans le village. Il faudra également aménager certaines intersections de rues présentant un danger, notamment rue de l'Espérance/rue de la Croix Rouge et Rue de la Croix-Rouge/Rue de Walheim.

Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers qu'une étude de la réfection de la Rue de Walheim a été lancée.

8) Compte-rendu des organismes intercommunaux

Aucun membre du conseil n'a assisté à de réunion depuis le dernier conseil.

9) Divers + présentation des missions de la Brigade Verte à 21h00.

→ Monsieur le Maire présente aux conseillers la liste des permis de construire et des déclarations préalables en cours et accordés depuis le 24 juin dernier. Il les informe également des dernières transactions immobilières ayant eu lieu dans la commune.

→ Il rappelle que dans le cadre du Gerplan, une action est organisée ce dimanche 12 octobre à Hirtzbach.

→ Des problèmes de stationnement et de circulation ont été signalés dans les rues des Bergers, de la Litten et des Jardins. La commission technique et la commission de sécurité se réuniront à ce sujet.

→ Le Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de motion émanant de la chambre des notaires du Haut-Rhin, au sujet du maintien du service notarial en tant que profession réglementée sous la tutelle du Ministère de la Justice.

→ En ce qui concerne la licence des pompiers, Monsieur le Maire va rencontrer les intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Denis WISSELMANN et Hervé BECK, gardes champêtres à la Brigade Verte de Soultz, qui sont venus présenter leurs différentes missions.